

AVIS PUBLIC

**Aux personnes et organismes désirant s'exprimer sur le projet de Règlement 561-3
amendant le règlement de lotissement 561**

Conformément à la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, lors d'une séance tenue le 06 juillet 2020, le Conseil municipal de la Ville de Valcourt a adopté, par résolution, le projet de règlement intitulé « **Règlement 561-3 amendant le règlement de lotissement 561** ».

AVIS est, par la présente, donné de la tenue d'une assemblée publique de consultation, le 17 août 2020, à 18h30 au centre communautaire.

Description du territoire concerné :

L'ensemble du territoire est touché par la disposition du projet de règlement.

Ce projet de règlement a pour objet de modifier le règlement de lotissement afin :

- D'exclure les subdivisions cadastrales, lorsque quatre (4) lots additionnels et moins sont créés, de l'exigence de verser la redevance pour parcs et terrains de jeux;

Au cours de cette assemblée, le maire expliquera le projet de règlement et les conséquences de leur adoption et entendra les personnes et organismes qui désirent s'exprimer.

Le projet de règlement est disponible pour consultation sur le site internet Valcourt.ca. Ce projet ne comprend pas de disposition devant faire l'objet d'une approbation référendaire.

Donné à Valcourt, 10 juillet 2020.

M^e Lydia Laquerre
Greffière